



Lomé, le **24 JUIN 2024**

N° 39 /24/ANAC/DG/DNAA

LETTRE CIRCULAIRE

Objet : Projets d'amendements des règlements:

- RANT 02-Règles de l'air ;
- RANT 03-Assistance météorologique à la navigation aérienne internationale ;
- RANT 04-Cartes aéronautiques ;
- RANT 10-PART 2 -Procédures de télécommunications ;
- RANT 10-PART 3-Systèmes de télécommunications ;
- RANT 11-PART 1-Services de la circulation aérienne ;
- RANT 12-Recherches et sauvetage ;
- RANT 15-Services d'information aéronautique ;

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mise à jour des règlements aéronautiques techniques pour prendre en compte les derniers amendements des annexes à la convention de Chicago (n°48 de l'Annexe 2, n°81 de l'Annexe 3, n°62 de l'Annexe 4, n°93 de l'Annexe 10 vol 2, n°92 de l'Annexe 10 vol 3, n°53 de l'Annexe 11, n°19 de l'Annexe 12 et n°43 de l'Annexe 15) adoptés par l'OACI courant avril 2024, les règlements Aéronautiques Nationaux du Togo y relatifs RANT 02, 03, 04, 10 (Part 2 et 3), 11 (Part 1), 12 et 15 ont été amendés. Les projets de textes suivent le processus de validation conformément aux procédures établies.

A cet effet, je vous demande de bien vouloir examiner les projets d'amendement ci-joints, et transmettre à l'ANAC vos remarques et observations **dans les meilleurs délais et au plus tard le lundi 22 juillet 2024**. Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire en annexe pour vos remarques et observations.

Vous pouvez également consulter les projets d'amendements sur notre site web à l'adresse : <http://www.anac-togo.tg/projets-de-reglements/>

Veuillez agréer Mesdames, Messieurs l'assurance de mes considérations distinguées.



Le Directeur Général

LCL IDRISSOU Abdou Ahabou

PJ :

- Projets d'amendements du RANT 02, RANT 03, RANT 04, RANT 10-PART 2, RANT10-PART 3, RANT11-PART 1, RANT 12 et RANT 15 ;
- Modèle de formulaire.

Destinataires :

- ASECNA, Direction Générale ;
- ASECNA, Représentation auprès de la République Togolaise ;
- SALT ;
- RSC-Lomé ;
- ST-Handling ;
- ANAMET
- Toutes les compagnies aériennes.